

DELIBERATION

87 (5.3)

Le 25 octobre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON, Madame KHEBRARA à Monsieur CHAPOT.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Désignation d'un représentant à EPURES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 16 juillet 2020 avait désigné Monsieur Patrick BAYET, pour siéger à l'Assemblée générale d'EPURES.

Il expose que, compte-tenu de sa démission, il est nécessaire d'élire un nouvel élu qui occupera cette fonction.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, est élu à la majorité, pour siéger à l'assemblée générale d'EPURES :

- Monsieur Marc MONTEUX.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 octobre 2021

Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211026-2021-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Affichage : 26/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

